

# Règlement des Jeux Concours de Noël 2024 par Rennes Connect

## Article 1 : Organisation

La collectif Rennes Connect organise 3 jeux concours sans obligation d'achats, qui se dérouleront du 2 décembre au 24 décembre 2024 de façon hebdomadaire. Le 1<sup>er</sup> se tiendra du 2 au 8 décembre, le 2nd du 9 au 15 décembre et le 3ème du 16 au 24 décembre.

### Liste des établissements participants :

Fish'N'Beer, Crêperie L'épi de Blé, Café de Rennes, Território, Les Pêcheurs, La cuisine du Victoria, L'étal d'Edgar, Eat Sushi, Miss Bao, Bistrot L'Arrivée, Le fournil de Brocéliande, Le Central café, Joseph Coffee & Bakery, L'épicerie de Joseph, Le Central Café, Les caves de Joseph, Le Florin, L'Atlantic, Le Speakeasy Bar

## Article 2 : Conditions de participation

La participation aux concours est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des employés du collectif Rennes Connect, ainsi que de toute personne ayant participé à l'organisation du concours.

## Article 3 : Modalités de participation

Pour participer chaque semaine, chaque participant doit au choix :

1. Remplir un formulaire donnant son nom, prénom et email dans un établissement Rennes Connect participant
2. Remplir un formulaire donnant son nom, prénom et email sur le formulaire en ligne : <https://forms.gle/MbmZrHRiBbBAifbZ8>
3. Participer en commentant la publication jeu concours sur le compte Instagram @rennesconnect

Une seule participation par semaine, par canal et par candidat est retenue. Si doublon de participation sur un canal il y a, une seule sera retenue.

## Article 4 : Récompenses et validation de la participation

Chaque bulletin de participation, rempli en ligne, sur Instagram ou dans un établissement Rennes Connect participant, devient une chance pour le tirage au sort de la semaine afin de tenter de remporter 100 euros de bon d'achat en semaine 1, 150 euros de bon d'achat en semaine 2, 200 euros de bon d'achat en semaine 3.

Pour que les cartes remplies dans un établissement Rennes Connect participant, soient éligibles au tirage au sort final, le participant doit la déposer dans l'urne prévue à cet effet avant la fin de chaque semaine de concours et la carte doit comporter le nom, le prénom, l'adresse email, et l'accord aux conditions de participation.

## Article 5 : Tirage au sort

Les tirages au sort auront lieu les 9, 16 et 26 décembre 2024. Une personne sera tirée au sort par canal puis le gagnant final sera tiré au sort parmi ces 3 personnes. Le gagnant sera contacté par email dans un délai de 7 jours après le tirage au sort.

## **Article 6 : Dotations**

Les tirages au sort donneront chacun un participant gagnant qui remportera un bon d'achat à valoir dans les établissements Rennes Connect participants : 100 euros de bon d'achat en semaine 1, 150 euros de bon d'achat en semaine 2, 200 euros de bon d'achat en semaine 3.

Les bons d'achat seront à récupérer au Café de Rennes suite aux échanges par email.

Les 100€ de bons d'achat seront fournis en 4 bons de 25€ qui seront utilisables en 1 ou plusieurs fois.

Les 150€ de bons d'achat seront fournis en 6 bons de 25€ qui seront utilisables en 1 ou plusieurs fois.

Les 200€ de bons d'achat seront fournis en 8 bons de 25€ qui seront utilisables en 1 ou plusieurs fois.

Chaque bon cadeau est valable 1 fois et 1 an à compter du 10 décembre 2024.

Les prix ne sont ni échangeables ni remboursables.

## **Article 8 : Protection des données personnelles**

Les informations recueillies sur les participants sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Organisateur. Elles sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Les demandes doivent être adressées à Rennes Connect, 19 A rue de Châtillon 35000 Rennes (512 365 180 RCS RENNES)

## **Article 9 : Acceptation du règlement**

La participation aux Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## **Article 10 : Modification du règlement**

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler les Concours en cas de force majeure ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent. Aucune réclamation ne pourra être acceptée de ce fait.

## **Article 11 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé et peut être consulté gratuitement dans tous les établissements membres du collectif Rennes Connect et sur le Linktree du collectif Rennes Connect.

Fait à Rennes, le 29 octobre 2024

Pour le collectif Rennes Connect,